

PRINCESSE JEANNE BIBESCO

Lettres à
Émile Combes

PRÉSENTÉES
PAR GABRIEL MERLE

nrf

GALLIMARD

PRÉFACE

Les relations qui s'établirent entre la princesse Jeanne Bibesco, prieure du Carmel d'Alger, en religion Mère Bénie de Jésus, et le président du Conseil des ministres Émile Combes à partir du mois de mai 1903, étaient paradoxales, voire incompréhensibles, au plan politique comme au plan personnel.

Au plan politique, qu'il suffise de dire que si les lettres que l'on va lire avaient été connues du public pendant le ministère Combes, celui-ci aurait immédiatement sauté.

Quel était donc l'obstacle à de telles relations ?

Pour le lecteur au fait des turbulences religieuses du début du siècle, et qui n'ignore pas que le ministère Combes menait une rude campagne anticléricale, il suffira de préciser que l'expulsion des Chartreux (symbolique et mouvementée) avait eu lieu dix jours seulement avant la première rencontre entre la Princesse et le Ministre : connue, une suite privée à une audience en quelque sorte professionnelle eût eu valeur de provocation.

Pour le lecteur oublieux ou moins informé, il convient de remonter plus haut dans l'histoire.

On sait que sous les monarchies comme sous les deux Empires l'Église catholique, non sans réserves parfois, fut toujours l'alliée du pouvoir politique. Cette « alliance du trône et de l'autel », comme on l'appela pour la dénoncer, cessa naturellement en 1870 avec la chute de Napoléon III. Et lorsque, après une longue, incertaine et pénible gestation, la République fut enfin proclamée en 1875, l'Église devint une force d'opposition au régime. Le Concordat de 1801 ne fut pas aboli, le clergé resta salarié de l'État, mais il n'acceptait pas la République. Dans cette France vaincue et traumatisée par l'expérience de la Commune, l'Église catholique se rangea du côté des nostalgiques de la puissance perdue, de l'ordre ancien et de l'Ordre Moral tout court. Elle prêcha les vertus de l'autorité, de l'obéissance et même de l'expiation. Au reste, elle ne faisait qu'obéir à une encyclique récente du pape Pie IX, le *Syllabus* de 1864, qui lui enjoignait de tourner le dos aux erreurs de la modernité. Sans cesser d'être religieuse, l'Église devenait cléricale. (*A contrario*, les minorités protestante et israélite se firent, pour toutes sortes de raisons, théologiques et historiques, les défenseurs de l'idée laïque et républicaine.)

Dans la décennie 1880-1890, les diverses lois Ferry-Goblet sur l'enseignement primaire, rendu gratuit, obligatoire et religieusement neutre, firent une énorme brèche dans la puissance et l'influence de l'Église. Dans le même temps, le régime surmonta la crise boulangiste : il apparaissait que les républicains avaient bien pris possession de la République.

Léon XIII, successeur de Pie IX, sembla en prendre acte. Son encyclique *Inter Innumeras Sollicitudines* (1892), dite encyclique du ralliement, tournait le dos au Syl-

labus : le pape invitait les fidèles à se rallier à la République.

Allait-on vers une période de normalisation ? En tout état de cause, celle-ci s'annonçait lente, car les ralliés avaient du mal à se faire admettre : traîtres pour les uns, ils étaient des faux-nez pour les autres. Ce qui est sûr, c'est qu'une affaire inattendue mit brutalement un terme aux chances d'apaisement : l'affaire Dreyfus.

Qu'un officier d'artillerie israélite appartenant à l'état-major soit condamné pour trahison reste une affaire individuelle. Mais que des doutes de plus en plus sérieux s'installent sur sa culpabilité, que l'on murmure le nom du ou des coupables et des complices, eux-mêmes officiers, que se généralise la suspicion sur l'intégrité des juges militaires, sur l'état-major et ses intrigues, sur le ministre de la Guerre, et sur la volonté des pouvoirs publics de faire toute la lumière et de procéder à une révision du procès réclamée par cette nébuleuse non structurée qu'était alors la gauche, et l'on a une crise politique, une affaire d'État, et pour finir une crise de la conscience nationale. La France se divisa en deux ; les passions s'exaspérèrent. La ligne de clivage était bien : l'Homme contre l'État, la Justice contre l'Armée, la Vérité contre l'Obéissance. Et, comme l'écrit dans son *Histoire religieuse de la France contemporaine* l'historien Adrien Dansette :

Dans ce conflit, l'Église se trouve là où elle s'est trouvée lors des crises qui l'ont opposée à la société issue de la Révolution : en juillet 1830 comme en décembre 1851, à l'avènement des républicains laïques comme au temps du boulangisme, c'est-à-dire avec les fidèles de la tradition contre les amoureux du progrès, avec le parti de la

résistance contre celui du mouvement, bref avec la droite contre la gauche.

Forts de cet appui, les nationalistes, toujours prêts à étrangler « la Gueuse », fomentèrent des troubles. Les plus spectaculaires eurent lieu aux funérailles du président Félix Faure, où parada le poète cocardier Déroutède, et aux courses d'Auteuil, où des énergumènes molestèrent le nouveau président Émile Loubet.

On était en 1899. La République allait avoir vingt-cinq ans ; elle était toujours fragile. En juin, le président Loubet appela le républicain modéré Waldeck-Rousseau à former un nouveau gouvernement, qui reçut le nom approprié de « gouvernement de défense républicaine ». On rejeta Dreyfus, on le déclara à nouveau coupable, mais Waldeck-Rousseau obtint sa grâce. Cette mesure se voulait apaisante ; mais les nationalistes et les militaires la reçurent comme un camouflet au conseil de guerre, et les dreyfusards, qui voulaient la réhabilitation pure et simple, continuèrent leur combat. Parmi les fauteurs de troubles, quelques officiers supérieurs furent déplacés, et la congrégation des Assomptionnistes dissoute.

Sur le long terme, le ministère s'attaqua à cette fraction de l'Église qui n'entrait pas dans le cadre du Concordat : les congrégations.

Les congrégations sont « ces *associations* de personnes qui s'unissent pour vivre en commun en suivant les préceptes de leur foi religieuse ». Waldeck-Rousseau prépara donc une loi sur les associations. L'article 13 de cette loi prévoit des dispositions spéciales pour les congrégations. En créant une législation particulière pour celles-ci, Waldeck, tout modéré qu'il fût, désireux simplement disait-il de barrer la route aux « moines-

ligueurs et aux moines d'affaires », ouvrait la porte à différentes modalités d'application : modérée dans son cas, dure comme la pratiqua son successeur Émile Combes, et il préparait aussi la voie de la Séparation des Églises et de l'État. (Telle était d'ailleurs l'opinion de la princesse Bibesco elle-même, qu'elle rapporta beaucoup plus tard à un journaliste.)

Cette loi était donc une sanction politique envers un corps qui avait participé aux ébranlements de la République. Comme ils enseignent la jeunesse, et certes pas l'amour du régime en place, on essaiera de diminuer leur influence dans le second degré comme Ferry l'avait fait dans le primaire. Mais aussi il y a dans le pays une sourde irritation contre les congrégations : bon nombre d'entre elles ne sont pas autorisées et n'ont donc pas d'existence légale, et cependant elles pullulent (elles possèdent plus de 20 000 établissements scolaires et hospitaliers), elles sont riches d'innombrables dons et legs et de la mainmorte, elles ne paient pas d'impôt. Leur tutelle morale pèse ; on les considère comme un État dans l'État (et cette opinion est parfois partagée par les séculiers, sur l'action desquels elles empiètent). Bref, c'est trop peu de dire qu'en 1900 la France radicale supporte mal les congrégations : elle est secouée par une énorme vague anticléricale : les cabinets Waldeck-Rousseau et Émile Combes s'appuieront sur une très large majorité parlementaire pour mettre en œuvre leur politique.

La loi fut votée le 1^{er} juillet 1901, et reçut un commencement d'application. Mais les élections législatives de mai 1902 renvoyèrent à la Chambre une majorité encore plus radicale et plus anticléricale que la précédente. Elles consacrèrent le triomphe de ce qu'on appelait le Bloc des gauches. Triomphe trop net

au goût du président du Conseil sortant. Sans être désavoué par quiconque, Waldeck-Rousseau démissionna ; il pressentait, un peu tard, que la nouvelle majorité allait appliquer sa loi avec intransigeance, et il ne voulait pas être le chef d'orchestre de ce mouvement.

Le nouveau président du Conseil fut Émile Combes. Radical bon teint, président de la gauche démocratique du Sénat, connu pour son ombrageuse intégrité et son anticléricalisme (comme ministre de l'Instruction publique et des Cultes il avait tenu tête victorieusement au Vatican dans une question de nominations d'évêques), il avait participé, en tant que président de la commission sénatoriale de la loi sur les Associations, à son élaboration, et à son durcissement.

Les premières mesures qu'il prit à l'encontre des établissements congréganistes non autorisés furent spectaculaires :

Dès les premières semaines de son gouvernement, il fit fermer par décret 125 écoles, ouvertes au mépris de la loi du 1^{er} juillet 1901, après sa promulgation. L'infraction était si évidente qu'il n'y eut pas beaucoup de réactions.

Le 10 juillet, il fit fermer les établissements non autorisés ouverts antérieurement à la loi. On l'accusa de donner un effet rétroactif à la loi. Il s'en défendit ; prenant la Chambre à témoin, il lut à la tribune les articles litigieux, et la Chambre approuva avec 100 voix de majorité. Mais cette fois, les débats furent houleux, la presse de droite violente, et l'opposition sur le terrain fort vive : l'apposition des scellés ne se passa pas sans incidents, violents quoique éphémères, notamment à Lyon, en Vendée, en Bretagne, et place de la Concorde ; la troupe intervint en plusieurs endroits.

Cependant, la plupart des établissements visés obéi-

rent, mais il y eut des récalcitrants ; Émile Combes fit voter une loi (4 décembre 1902) prévoyant des sanctions contre ceux-ci.

Puis il s'attaqua aux congrégations elles-mêmes. Il commença par les 54 congrégations d'hommes non autorisées. Les demandes d'autorisation furent refusées en bloc ; les congrégations devaient se dissoudre ou s'expatrier. La dernière en date fut celle des Chartreux. Les forces de l'ordre procédèrent à l'expulsion le 29 avril 1903, non sans heurts avec la population. Dans les caricatures de l'époque, des cornes poussent au front du président du Conseil, et de dessous sa redingote, une queue descend jusqu'à terre. Pas de doute : pour la majorité des catholiques, Émile Combes est le diable.

C'est dans ce climat tendu qu'Émile Combes reçut, le samedi 9 mai, la courte lettre suivante : « *Le Prince Alexandre Bibesco, désireux de lui présenter sa nièce, la Princesse Jeanne Bibesco, a l'honneur de demander une audience à Monsieur le Président du Conseil.* » Celui-ci ne fut pas surpris. Si les Bibesco, aristocrates cosmopolites de citoyenneté roumaine, ayant des alliances dans tout le Gotha, vivaient surtout en France leur vie dorée, la princesse Jeanne était à part. Elle était prieure du couvent des carmélites déchaussées d'Alger (congrégation non autorisée) et à ce titre directement concernée par la politique gouvernementale.

Le président ne fut pas surpris parce que Mgr Oury, l'archevêque d'Alger, à qui il avait donné audience au mois de janvier précédent, et qui venait de lui écrire le 3 mars, lui avait annoncé la visite de la Prieure. Mgr Oury était l'un des rares prélats à pouvoir être catalogué comme républicain, l'un des rares à avoir respecté l'esprit de ralliement à la République prôné par Léon XIII et bruyamment accepté par son prédécesseur à Alger,

le cardinal Lavigerie. Pastoralement et paternellement inquiet sur le sort des Pères blancs et des trappistes de son diocèse, Mgr Oury l'était aussi sur le sort de ce couvent de la Vallée des Consuls à Saint-Eugène que la Princesse avait construit de ses deniers, et qu'elle dirigeait sous le nom de Mère Bénie de Jésus. Bref, il la dépêchait auprès du redoutable président du Conseil.

Émile Combes répondit aussitôt au prince Alexandre, et le lundi matin 11 mai, la Prieure annonça sa visite pour l'après-midi à cinq heures. Introduite par son oncle, elle était accompagnée par un vicaire général de l'archevêché, afin de bien montrer que si elle contrevenait à la règle de la clôture, c'était par ordre. C'est dans l'équipage des Murat, à cette époque le plus beau de Paris si l'on en croit sa cousine la princesse Marthe, équipage prêté par Cécile, une autre cousine, que la princesse Jeanne arriva place Beauvau. Et si l'on en croit Yvon Lapaquellerie, petit-neveu d'Émile Combes, c'est pieds nus que cette prieure monta les marches du ministère de l'Intérieur.

Compte tenu des assauts que venaient de subir les congrégations non autorisées, la démarche de la Prieure avait-elle des chances d'aboutir ? Apparemment non. Toutefois, au début de l'année, au cours d'une de ses interventions à la Chambre, le président du Conseil avait prononcé d'étranges paroles. Elles avaient ému sa majorité, elles avaient été largement diffusées dans la presse, elles avaient certainement intéressé l'archevêque d'Alger et la prieure du Carmel. Après avoir affirmé, comme on l'attendait de lui, qu'il aspirait à l'époque où la libre-pensée appuyée par la raison pourrait suffire à conduire les hommes dans la pratique de la vie, il avait admis que l'état présent de la société l'obligeait à

ajourner cette époque. En clair, le gouvernement ne disposait ni des moyens financiers ni des personnels pouvant remplacer du jour au lendemain tous les hospices et surtout toutes les écoles congréganistes. Au reste, avait-il poursuivi dans le feu de son exposé,

notre société ne peut pas se contenter des simples idées morales telles qu'on les donne actuellement dans l'enseignement superficiel et borné de nos écoles primaires. Nous considérons en ce moment les idées morales, telles que les Églises les donnent – et elles sont les seules à les donner en dehors de l'école primaire – comme des idées nécessaires.

Devant les protestations véhémentes de ses amis, et, n'en doutons pas, à l'amusement de l'opposition, il avait dû faire quelque peu marche arrière et réaffirmer sa volonté entière de promouvoir l'idéal laïque (ce que d'ailleurs il faisait depuis toujours). Mais ce fut une retraite en bon ordre et en musique : refusant finalement de se déjuger, il rappela qu'il avait déjà dit au Sénat, deux ans auparavant, qu'il était un philosophe spiritua- liste et qu'il regardait l'idée religieuse comme une des forces morales les plus puissantes de l'humanité, et qu'il le maintenait.

Il y avait donc là source d'ambiguïtés, de malentendus. Le lecteur verra comment la princesse Jeanne Bibesco, dans ses lettres, choisit de voir en Émile Combes le concordataire. Or, ce n'était là qu'un des deux fers qu'il avait au feu. Dans la mémoire collective, il passe pour le père de la Séparation ; c'est à la lettre inexact, il ne la conduisit pas à son terme, mais il fut le moteur le plus puissant du processus qui y aboutit.

Et puis, quelles que fussent les chances de succès, s'il fallait du courage pour tenter la démarche et

affronter le croquemitaine, Jeanne Bibesco n'en manquait pas ; on n'est pas pour rien l'arrière-petite-fille du Brave des Braves.

Au plan personnel, il était tout autant imprévisible que s'établît une relation forte entre cette jeune aristocrate pieuse et ce géronte issu du peuple. La princesse Jeanne avait eu une carrière rectiligne : encore adolescente quand elle entra au Carmel, elle en sortit pour la première fois, quinze ans plus tard, pour solliciter l'hôte de la Place Beauvau. Celui-ci, au contraire, avait eu une carrière multiforme : petit puis grand Séminaire, doctorat ès lettres (imprégné de théologie) puis professorat laïc, études médicales, exercice de la médecine en province, charges municipales et départementales, puis parlementaires et ministérielles. À vingt-cinq ans, il s'était dégagé de la tutelle de l'Église, et depuis ce temps-là, sa politique tendait à presser la société d'en faire autant. Et puis il y avait l'âge : soixante-huit ans d'un côté, la moitié de l'autre. L'une qui a épousé l'Éternel, l'autre dont la fidélité à son épouse est bien connue. Cela dit, elle avait l'aura princière et le charme d'une brave jeunesse, et lui une courtoisie un peu surannée mais suave, le regard attentif du praticien et même l'onction des gestes de jadis. Mystérieusement, ces éléments prévalurent et le courant passa.

La mission de la Prieure ne comportait qu'un dossier à plaider. Un entretien ou deux y eussent suffi. Apparemment, le Président souhaita revoir sa visiteuse, et la revit plusieurs fois dans la décade qui suivit. Puis celle-ci regagna Alger en promettant d'écrire. Le 23, en s'excusant du retard apporté à le faire, elle adressait sa première lettre à Émile Combes. Plus de quatre-vingts suivront.

Cette relation fut d'abord secrète, pour des raisons politiques évidentes. Elle continua de l'être, par choix des correspondants, qui y prenaient plaisir. Puis elle fut connue de quelques proches. De toute façon, la source presque unique, c'est leur correspondance. Ou plutôt, pourrait-on dire, les lettres de la Prieure. Émile Combes les conserva, et les transmit à ses enfants. Ses lettres à lui manquent, à une dizaine d'exceptions (tardives) près, ce qu'on ne peut que regretter. Heureusement, la Prieure fait fréquemment des allusions explicites aux lettres reçues de son correspondant ; ce sont parfois de véritables citations, qui nous aident à reconstruire les idées et sentiments de celui qui n'apparaît qu'indirectement, notamment dans les premières années – et sous un jour si différent de sa légende noire ! Mais d'un bout à l'autre, ce sont bien les idées, les sentiments, la personnalité de la princesse Jeanne Bibesco qui se trouvent en pleine lumière.

Yvon Lapaquellerie fut le premier à évoquer les relations de son grand-oncle avec la princesse Jeanne Bibesco. C'était en 1929. La Princesse était toujours vivante. Il se sentait lié par une réserve bien compréhensible. Il cite avec discrétion et délicatesse. Il commente judicieusement. Mais le parti pris initial de son livre : gommer le temps le plus possible et faire de la vie de son grand-oncle un conte merveilleux plutôt qu'une biographie, se retourne contre lui. Éliminer la chronologie, le facteur temps, dans la narration des relations humaines, c'est perdre un élément fondamental : le sens du développement, de l'évolution, qui est consubstantiel à celles-ci. Lorsqu'il présente comme *conversations* (censées avoir eu lieu toutes en mai 1903, au cours de quelques audiences) des extraits de lettres qui s'éta-

gent sur plusieurs mois, il passe à côté des accélérations du cœur et du mûrissement des sentiments. De toute façon, cette évocation est parcellaire : mis bout à bout, les extraits présentés ne composeraient que la matière de quelques pages.

Vingt-trois ans plus tard, la princesse Marthe Bibesco souhaita présenter au public des extraits (suivis) des lettres de sa cousine, alors décédée. Lapaquellerie lui prêta celles qui étaient restées dans la famille Combes (et c'est peut-être en les lui retournant qu'elle joignit la dizaine de lettres de Combes aujourd'hui accessibles). Les extraits parurent dans la revue *Hommes et Mondes* en juin 1952. Malheureusement, cette publication n'est pas fiable. On n'en donnera qu'un exemple : faire commencer une lettre que l'on date « octobre 1903 » par une phrase extraite d'une lettre du 6 juin est déjà assez surprenant. Mais un peu plus loin, dans la *même* lettre, et sans signe apparent de discontinuité, on trouve une autre phrase tirée de la lettre du 23 juin ; un peu plus loin encore, du 18 juillet. Cette désinvolture et ces inexactitudes ne portent heureusement que sur un corpus limité : une douzaine de pages environ.

Le présent classement n'exclut pas la possibilité d'une erreur occasionnelle, toujours possible quand les correspondants datent incomplètement. Pour éviter toute ambiguïté, les dates reconstituées y sont présentées entre crochets si la reconstitution, fondée sur l'analyse interne et externe, est sûre, et entre crochets affectés d'un point d'interrogation si une incertitude demeure.

Lapaquellerie puis la princesse Marthe rapportent qu'en prenant congé, la prieure Jeanne dit : « Monsieur le Président, j'étais venue pour faire votre conquête, et c'est moi qui pars conquise. » Le second auteur ajoute

qu'Émile Combes fut ému par le plaidoyer de la carmélite en faveur de son couvent, que par principe il refusa de l'appeler « Ma Mère » ou « Madame la Supérieure », et qu'il la raccompagna tête nue à sa voiture. Elle dit tenir ces renseignements d'un témoin qu'elle ne nomme pas, mais qui semble avoir été l'oncle Alexandre (s'il ne s'était pas éclipsé avant la fin de l'entretien). Même non étayées de sources précises, ces notations sont plausibles.

Les lettres de la princesse Jeanne Bibesco s'étalent sur une période de dix-sept années. Elles tracent une courbe fort classique dans l'histoire des relations humaines : une première période de découverte et d'intense exaltation (essentiellement l'été de 1903) qui se survit l'année suivante ; une période où l'affection un peu têtue fait place à l'élan et où la conversation intime tourne à la simple chronique. Cette seconde période va jusqu'en 1912, date à laquelle Jeanne Bibesco se sécularise. La dernière étape est celle de l'amitié de routine. Ce constat est mélancolique. Il n'empêche : pendant le temps de l'amitié amoureuse, cette fleur d'une rencontre improbable, quelle gamme d'émotions et de sentiments ! Pudeurs, coquetteries, élans, doutes et peines, froissements, curiosités, aveux énormes et innocents, jalousies, abandons, pleurs, provocations, envois de fleurs, échanges de prénoms et de vers, ruses, naïvetés, lucidité, illusions aussi, s'entremêlent et s'expriment dans la fraîcheur d'une langue simple et belle.

Au-delà de ce registre émotionnel, et du plaisir évident qu'ils prenaient à se voir et à s'écrire, on ne peut se dispenser de s'interroger sur l'influence réelle qu'ils exercèrent l'un sur l'autre.

Jeanne voulait qu'Émile sauve son couvent, et il le

fit. Non pas bruyamment, ostensiblement, mais en mettant sous le coude sa demande d'autorisation, qui ne fut jamais refusée puisqu'elle ne vint jamais en discussion. Elle lui en donnera acte beaucoup plus tard.

Ce n'est pas assez pour que l'on puisse dire qu'elle lui avait imposé un changement de politique ; vis-à-vis de la Séparation, elle ne vit pas que ses apparentes reculades étaient tactiques, et qu'il attendit pour déclencher la rupture avec le Vatican que l'opinion parlementaire soit mûre. Mais dans tous les régimes, il y a toujours place pour une fleur que l'on fait, pour quelque raison privée, au camp d'en face.

Il existe même une trace quasi officielle des émotions que le président du Conseil éprouvait pour la prieure du Carmel d'Alger. Le 3 juillet 1903, après avoir présenté au Sénat un rapport favorable sur chacune des demandes d'autorisation de cinq congrégations d'hommes (il les accordait au compte-gouttes), il présente un rapport défavorable sur les salésiens de Dom Bosco, coupables, dit-il, d'exploiter les enfants. Rien ne l'obligeait à faire un parallèle entre cette congrégation et le Carmel. C'est pourtant ce qu'il fait :

Notre siècle, passablement sceptique sur la formation spontanée des vocations religieuses, sait faire la différence entre le Carmel, qui ouvre ses portes aux désenchantées de la vie, et la maison du Bon Pasteur, qui vit et prospère par la concurrence commerciale. S'il entend les devoirs de la vie autrement que la Carmélite, qui se réfugie dans un cloître pour y prier et pleurer, s'il s'attriste des dispositions morales qui peuplent encore de nos jours tant de couvents, il ne méconnaît pas cependant ce qu'il peut y avoir de sincère et de pur dans l'idéal mystique qui attire les âmes aimantes et douces.

« Pur, aimantes, douces ! » Nul sénateur ne soupçonnait que derrière cet hommage public se trouvait une raison privée et secrète. Peu après, il avouera à Jeanne qu'il n'est plus maître de lui comme autrefois.

A contrario, lorsqu'un an plus tard, le 22 octobre 1904, il défend devant la Chambre l'infortuné évêque de Laval, dont le Saint-Siège exige la démission (ce que, selon les lois concordataires, le gouvernement n'est pas tenu d'accepter), il le fait avec une désinvolture et une ironie qui tranchent avec le ton de la citation précédente. Il ne voyait rien à reprocher à l'évêque, si ce n'est que « peut-être avait-il franchi plus souvent que de raison le seuil d'un couvent de carmélites ». Le brûlant été de l'année précédente était déjà bien loin.

Qu'en est-il de son influence à lui ? Il voulait la voir quitter le Carmel. Sans hostilité aucune, quoi qu'on ait pu dire, envers le clergé séculier, du moment qu'il se cantonnait dans sa mission spirituelle, il est depuis toujours farouchement opposé aux congrégations : pour le fils de prolétaire qu'il est resté, elles vivent d'une vie parasitique ; pour le psychologue qu'il a été, l'enfermement est malsain ; pour le patriote qu'il est, le contact direct qu'elles ont avec Rome est une intrusion intolérable de l'étranger. Jeanne est jeune, belle et riche : qu'elle sorte donc ! Si l'on considère qu'elle sortira effectivement, on peut dire qu'il a réussi à imposer son exorbitante prétention. Mais rien n'est moins sûr. Elle se sécularise en 1912 ; cela fait sept ou huit ans qu'il a cessé de l'aiguillonner sur ce sujet ; c'est Mgr Oury qui a relayé les conseils du Petit Père, et bien entendu pour d'autres raisons. La persécution anticléricale est loin, mais il n'y a plus de vocations et son couvent est devenu une coquille vide. On soupçonne aussi que sa famille la presse. Elle se déclare toujours combiste, mais le

PRINCESSE JEANNE BIBESCO

Lettres à Émile Combes

Par quel mystère la princesse Jeanne Bibesco, prieure du Carmel d'Alger, liée par sa naissance aux plus grandes familles d'Europe est-elle tombée amoureuse d'Émile Combes, le « Petit Père Combes », président du Conseil de la III^e République, resté célèbre pour sa politique anticléricale ? C'est ce que les lettres qu'elle lui a écrites pendant plus de quinze ans, et que publie Gabriel Merle, n'arrivent pas tout à fait à expliquer.

Le lecteur sera intrigué, amusé, ému parfois, scandalisé par cette correspondance dont on peut regretter qu'elle soit à sens unique, mais dont la qualité et l'imprévu méritent l'admiration.

nrf



9 782070 736980



94-V A 73698 ISBN 2-07-073698-9

130 FF tc

Extrait de la publication